

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026
Date d'affichage convocation : 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-04-50

**Election des membres du Conseil
d'administration de l'Office de
tourisme communautaire - régie
autonome gestionnaire d'un SPA
(Service Public Administratif)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1, L.222461 et l'article L.5216-5 modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République imposant le transfert obligatoire aux intercommunalités de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au 1er janvier 2017,
- Vu la délibération n° 2016-09-103 du Conseil communautaire du 26 septembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et incluant le tourisme dans le giron des compétences de l'EPCI,
- Vu la délibération n°2021-12-142 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative à l'« Office de tourisme communautaire Terre de Camargue : statut juridique de la structure et adoption des statuts »,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 février 2024 portant changement de statut juridique de l'Office de tourisme communautaire Terre de Camargue et adoption des nouveaux statuts.

Conformément à la délibération n° 2024-02-09 du 8 février 2024, la composition du Conseil d'administration de la régie autonome de l'Office de tourisme communautaire se présente de la manière suivante :

	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Représentants (élus) de la CCTC	6	6
Personnalités qualifiées	3	3

Il est rappelé que conformément à l'article R 2221-5 du CGCT, les représentants de la Communauté de communes Terre de Camargue sont des Conseillers communautaires élus par le Conseil communautaire pour la durée de leur mandat.

Les autres membres (personnalités qualifiées) sont désignés par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de l'exécutif.

Conformément à l'article R 2221-6 du CGCT, les représentants de la Communauté de communes détiennent la majorité des sièges.

À la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient dès lors de procéder à la désignation de ces membres appelés à siéger au sein de cette instance.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Sont proposés pour le collège des élus titulaires :

- M. Thierry FELINE
- M. Yannick BUSSAC
- Mme Corinne PIMIENTO
- Mme Christel CAUQUIL-HUGON
- Mme Marine ANJO
- Mme Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Sont proposés pour le collège des élus suppléants :

- M. Yves EHRET
- M. André MORRA
- M. David PAPY
- Mme Chantal ANDRÉ-SCANAVINO
- Mme Nathalie CAVAILLÉ
- Mme Guylène BONFIGLIO

M. Jacques ROSIER-DUFOND, ex Chef d'entreprise et ex président d'Office du Tourisme, est proposé en tant que personnalité qualifiée titulaire représentant la commune d'Aigues-Mortes.

M. Jacques RAMAIN, Directeur de l'hôtel Mas des Sables, est proposé en tant que personnalité qualifiée suppléante représentant la commune d'Aigues-Mortes.

Mme Célia GUILLAMON, Directrice d'un cabaret équestre, est proposée en tant que personnalité qualifiée titulaire représentant la commune de Le Grau du Roi.

M. Stephan BAPTISTE, Directeur du Splendid Hôtel, est proposé en tant que personnalité qualifiée suppléante représentant la commune de Le Grau du Roi.

Mme Virginie LEAP, Responsable commerciale dans l'immobilier, est proposée en tant que personnalité qualifiée titulaire représentant la commune de Saint Laurent d'Aigouze.

M. Armand GOURDOUX, éleveur de chevaux, est proposé en tant que personnalité qualifiée suppléante représentant la commune de Saint Laurent d'Aigouze.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner M. Thierry FELINE, Mme Christel CAUQUIL-HUGON, M. Yannick BUSSAC, Mme Marine ANJO, Mme Corinne PIMIENTO, Mme Sophie PELLEGRIN-PONSOLE en tant que membres titulaires pour le collège des représentants (élus) de la Communauté de communes Terre de Camargue ;
- De désigner M. Yves EHRET, Mme Chantal ANDRÉ-SCANAVINO, M. André MORRA, Mme Nathalie CAVAILLÉ, M. David PAPY, Mme Guylène BONFIGLIO en tant que membres suppléants pour le collège des représentants (élus) de la Communauté de communes Terre de Camargue ;
- De désigner M. Jacques ROSIER-DUFOND, Mme Célia GUILLAMON et Mme Virginie LEAP, pour le collège des personnalités qualifiées titulaires ;
- De désigner M. Jacques RAMAIN, M. Stephan BAPTISTE et M. Armand GOURDOUX pour le collège des personnalités qualifiées suppléantes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES



Signature of Philippe Brousseau over the official stamp of the Communauté de Communes Terre de Camargue.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE



Signature of Thierry Féline over the official stamp of the Communauté de Communes Terre de Camargue.

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 63-1025 du 28-11-1963, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03-12-1963) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.